femmes dans les mines

Les Impacts du Système de Traçabilité dans les communautés Rubaya / Masisi, en République démocratique du Congo

TECHNOLOGIE LIBRE DES CONFLITS

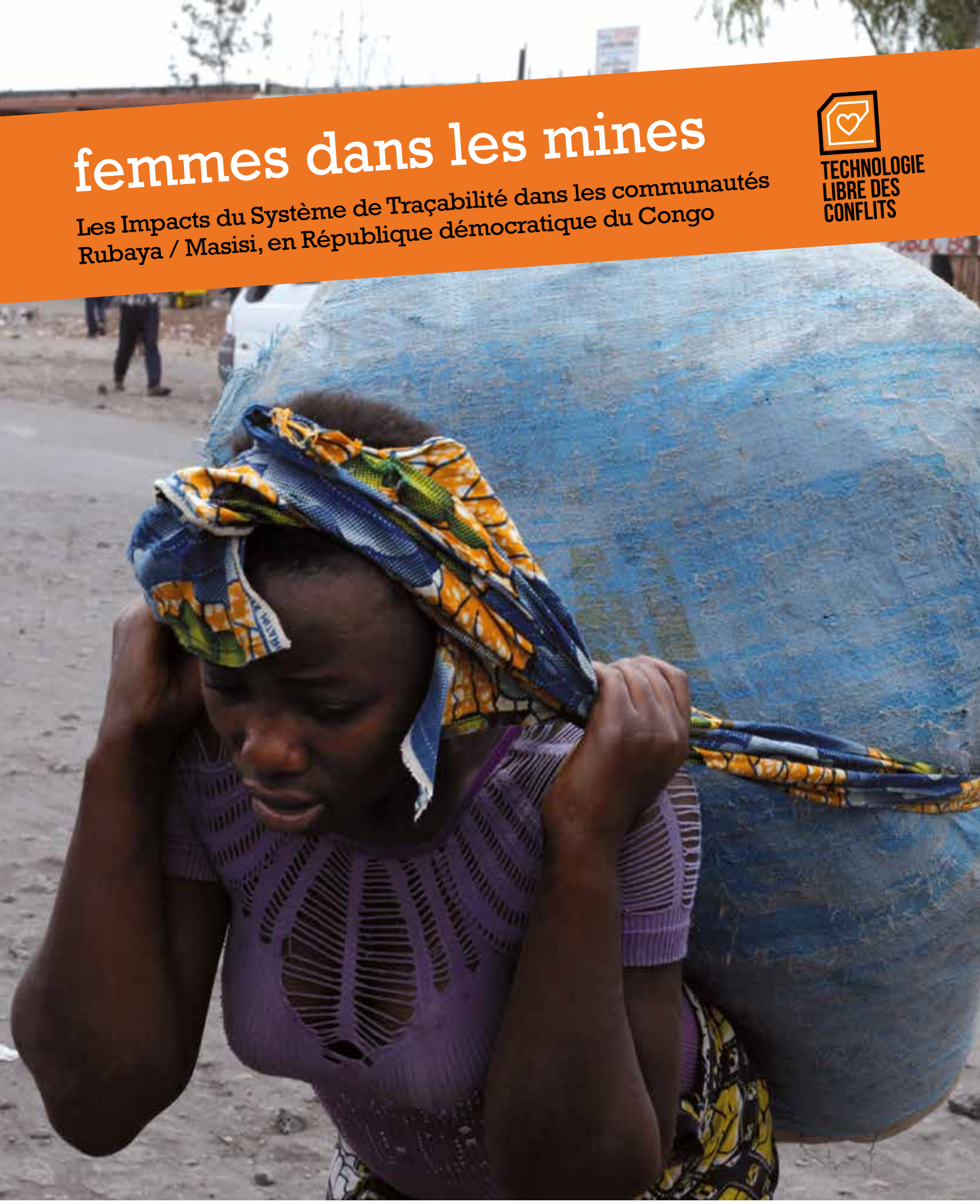

ALBOAN
ONG promue par Les Jésuites
www.alboan.org

GARAPENERAKO LANKIDETZAREN EUSKAL AGENTZIA
AGENCIA VASCA DE COOPERACIÓN PARA EL DESARROLLO

EUSKO JAURLARITZA
GOBIERNO VASCO

Gipuzkoako Foru Aldundia

SFVS
SYNGERGIE DES FEMMES POUR LES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES

table des matières

Note des éditeurs 5

Remerciements 6

Sigles 7

Sommaire exécutif 8

1. Introduction 11

2. Objectifs de la recherche 12

3. Méthodologie de la recherche 13

4. Résultats de la recherche 13

4.1. Impacts socio-économique du système d´etiquetage 14

4.2. Exploitation minier a Rubaya 20

4.3. Role de la femme dans la chaine de valeur 22

5. Conclusions 24

6. Recommandations 25

Annexe 1. Certifications de traçabilité en vigeur 27

© Fundación **ALBOAN**

© Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles

Auteur: Justine Masika

Éditeurs: Alicia Aleman et Guillermo Otano

Fecha: Septembre 2017

Conception et mise en page: Marra, S.L.

Imprime: Gráficas Ingugom, S.L.

Dépôt Légal: BI-1846-2017

Note des éditeurs

Ce rapport est le compte-rendu d'une recherche menée en juin 2016 par *Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles (SFVS), une organisation de femmes de l'est de la République démocratique du Congo (RDC)*, sollicitée par **ALBOAN**, l'ONG des jésuites du Pays basque et de la Navarre (Espagne). La collaboration entre ces deux organisations s'inscrit dans la campagne d'**ALBOAN** *Tecnología Libre de Conflicto* qui a pour but de rompre le lien entre l'extraction et la commercialisation illégale de minerais en provenance de zones de conflit, comme la frontière orientale de la RDC, et la production et la consommation de technologie.

De nombreux dispositifs électroniques que nous utilisons tous les jours (mobiles, tablettes, ordinateurs, batteries, etc.) contiennent du coltan, de l'étain, du tungstène et de l'or, des minerais sans lesquels ils ne fonctionneraient pas correctement. Le chemin parcouru par ces minerais jusqu'au moment où ils arrivent à nous sous forme de produits technologiques est semé de toute sorte de violations des droits de l'homme, particulièrement sur les lieux d'extraction (allant de l'exploitation des enfants à la violence systématique exercée contre les femmes, en passant par la normalisation du travail des adultes dans des conditions proches de l'esclavage).

Des faits manifestes montrent que le commerce de ces minerais représente une importante source de financement pour la petite corruption et pour différents groupes armés qui empêchent le développement des communautés locales. Pour mettre fin à cette situation, différentes initiatives ont été créés pour promouvoir l'approvisionnement responsable de «minerais en conflit» par les industries d'électronique.

Au niveau international, le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence raisonnable, qui définit un ensemble de principes pouvant être mis en place par les compagnies de technologie pour améliorer la transparence et la responsabilité sociale de leurs chaînes d'approvisionnement, est une référence incontestable dont se sont inspirées certaines lois. Ainsi, aux États-Unis, la section 1502 de la «Dodd-Frank Act», adoptée en 2010, oblige les entreprises qui utilisent ces minerais (coltan, tungstène, étain et or) à identifier leur provenance et à mettre en place un système de gestion des risques liés à leurs activités commerciales. Dans cette même ligne, l'Union européenne a adopté le 17 mai 2017 une loi similaire[1] obligeant les importateurs directs de ces minerais à introduire des pratiques d'approvisionnement responsable de minerais.

Parallèlement au développement des lois, un système de traçabilité des minerais sur le terrain commence à se mettre en place, avec le soutien de différents acteurs publics et privés, afin de certifier les mines libres de conflits dans la région des Grands Lacs. Une telle tâche constitue un énorme défi. Selon une étude récente[2], seulement dans l'est de la RDC, qui comprend une superficie de 325 000 km^2, il existe environ 2026 sites miniers. Beaucoup de ces petites exploitations minières sont inaccessibles, en raison du manque d'infrastructures, et dans plus de la moitié qui ont été visitées il y avait des groupes armés.

Notre collaboration avec Synergie des Femmes dans la réalisation de cette recherche nous a permis de connaître de première main les différents impacts socio-économiques que les systèmes de traçabilité ont eus sur les femmes de Rubaya/Masisi, dans la province du Nord-Kivu. Le travail d'accompagnement mené par cette organisation auprès des victimes de violences sexuelles pour les aider à obtenir réparation et justice est précieux, un exemple de courage, de vaillance et de solidarité. Cette recherche est le résultat de leur travail. **ALBOAN** tient à les remercier de mettre en lumière les recoins les plus sombres de la réalité dans laquelle vivent les communautés minières de l'Est de la RDC.

Alicia Aleman y Guillermo Otano
Estudios y Propuesta Formativa
ALBOAN

[1] Il s´agit du règlement UE 2017/821, disponible sur: http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32017R0821

[2] Voir la mise à jour de 2015 du rapport *Analysis of the Interactive map of artisanal mining areas in easternDR Congo* rédigé par International Peace Information Service (IPIS), disponible sur : https://goo.gl/7U9wdY

Remerciements

Nos remerciement d´adresse d´abord à ONG **ALBOAN** qui dans le but de renforcer le plaidoyer de sa campagne la technologie libre des conflits, a initier une recherche sur d'une mine certifiée grâce á la section 1502 de la loi Dodd-Frank afin de déterminer son ´impact sur la situation de la femme dans une mine de coltan: Rubaya/Masisi, province du Nord-Kivu en RDC.

Ensuite à tous les responsables de la société SMB, de la COOPERAMMA, de toute l'Administration Minière, de PACT/ITRI, de OIM, de CBRMT/Tetra-Tech, de la SAKIMA, de la FEC/Mines, de l'Association des Négociants du Kivu, afin qu´ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Ce rapport illustre le début d'une collaboration positive entre la société civile, la SMB et la COOPERAMMA dans la province du Nord-Kivu. Malgré une phase de récolte de données plus courte que celle que nous aurions souhaité, les différentes parties impliquées ont collaboré avec nous sans réserve. Sans leur sincère coopération, cette recherche n'aurait eu aucun intérêt pratique et n'aurait, tout simplement, pas vu le jour.

Justine Masika
Coordinateur de Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles (SFVS)

Sigles

ALBOAN	ONG promu par la Societé de Jésus
ANEMNKI	Association des Négociants Miniers du Nord-Kivu
ASSODIP	Association pour le Développement des Initiatives Paysannes
BGR	Bundessanstaltfür Geowisssenschaftenund Rohstoffe (Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles)
CAMI	Cadastre Minier
CEEC	Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
COOPERAMMA	Coopérative des Exploitants Artisanaux Miniers de Masisi
CSAC	Comité de Surveillance et Anti-Corruption
FEC-Mines	Fédératión des Entreprises Congolaises - Mines
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
GEPACER	Comité de maintien d'eau
IPIS	International Peace Information Service
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.
ITRI	International Tin Research Institute (Institut de Recherche Internationale sur l'Etain)
iTSCi	Initiative de l'ITRI pour la Chaîne d'Approvisionnement de l'Etain
MHI	Mwangachuchu Hizi Internacional
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OXFAM	Comité d'Oxford pour le Soulagement de la Famine
PBG	Panafrican Business Group
RDC	République Démocratique du Congo
SAESSCAM	Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
SAKIMA	Société Aurifère du Kivu et du Maniema
SFVS	Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles
SMB	Société Minière de Bisunzu
SOMINKI	Société Minière et Industrielle du Kivu
SOPROP	Solidarité pour la Promotion sociale et la Paix
TetraTech	Une Société leader dans la fourniture de services d'ingénierie de consultances de gestion des projets et des services techniques

Sommaire exécutif

Le 21 juillet 2016 marquera le 6e anniversaire de la « Dodd-Frank Act », la loi américaine de réforme de Wall Street et de protection du consommateur. Aux termes de la section 1502 de cette loi, les consommateurs finaux composés essentiellement d'une gamme des compagnies électroniques américaines étaient tenues, à partir du mois d'avril 2011, de divulguer la provenance des minerais nécessaires à la fabrication de leurs produits et de prouver que des mesures nécessaires de traçabilité ont été prises au cas où ces minerais provenaient de la République démocratique du Congo ou d'un pays limitrophe. Ces mesures avaient pour postulat de briser le lien entre l'exploitation/commercialisation des minerais dits de « 3TGs » (Coltan, Cassitérite, Wolframite et Or), et le financement des conflits.

La section 1502 de la « Dodd-Frank Act » quoi qu'agissant directement sur les acteurs en aval, elle est plus contraignante pour les acteurs en amont—le secteur de l'artisanat minier des états de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), plus particulièrement de la RDC. C'est ainsi que trois mois seulement après la promulgation de la loi renfermant cette section 1502, la RDC suspendu le 9 octobre 2010, l'exploitation minière artisanale dans sa partie Est. Dans la même foulée, la RDC lança son « Manuel des procédures de traçabilité des produits miniers de l'extraction à l'exportation ». Il s'en est suivi des initiatives de mise en œuvre, entre autres, la démilitarisation des sites miniers artisanaux, la construction des centres de négoce, la formation et le déploiement des unités de la police de mines et hydrocarbures (PMH), la qualification et validation des sites miniers artisanaux, la signature des protocoles d'accord entre détenteurs des titres miniers et les coopératives minières, le lancement du système d'étiquetage, l'Initiative de Traçabilité de l'Or d'exploitation Artisanale (ITOA), le certificat CIRGL, etc. À ces initiatives locales il faut ajouter les initiatives régionales et internationales que nous avons recensées à **l'Annexe 1.**

Comme l'on peut s'y attendre, ces avancées ont fait couler beaucoup d'encre et de salive dans le secteur du partenariat public-privé que dans le monde académique. Mais au-delà de la polémique sur les impacts positifs ou négatifs de

la « Dodd-Frank Act », cette publication se veut être un stimulus d'un débat sur des questions spécifiques du genre dans l'artisanat minier à l'Est de la RDC.

Si l'on considère le rôle prépondérant de la femme dans la vie économique en RDCongo et particulièrement dans sa partie Est, la question du genre devrait être transversale dans la prise de conscience que l'on remarque aujourd'hui dans le secteur minier artisanal. Cette prise de conscience est prioritaire aujourd'hui dans la chaine de valeur des minerais en conflicts. La participation de la femme devrait être effective en conformité aux lois et conventions portant promotion et protection du droit de la femme.

Ce rapport est donc le résultat d'une enquête de terrain effectuée dans et aux alentours de Rubaya—zone de mise en œuvre du projet pilote de traçabilité dans la province du Nord-Kivu.

La recherche a montré que :

- Le système d'étiquetage et de certification des mines a eu un impact important sur la ville de Rubaya et sur les communautés de Masisi qu'il faut évaluer à la lumière de certaines données apportées par cette recherche.
  - On constate une croissance démographique importante dans la région, notamment dans la ville de Rubaya. Mais celle-ci n'a pas été accompagnée d'une augmentation des services essentiels (éducation des enfants et soins de santé).
  - On constate une baisse des prix que l'on peut attribuer, d'après les personnes interviewées, à la chute des prix au niveau international, au monopole exercé par certains acteurs-clé du commerce local, voire même, selon certains, au propre système d'étiquetage.
  - La population locale méconnaît largement les buts et le fonctionnement du système de traçabilité.
  - L'impact sur l'amélioration des infrastructures des moyens de transport a été très faible, motivé par le commerce du minerai et non pas par des objectifs sociaux.
  - Les faibles avantages économiques dont bénéficient les communautés locales pourraient être dus à la fraude minière.
  - L'essor de l'exploitation minière est en train de créer une pression pour avoir accès aux terres et un déplacement de la main-d'œuvre des champs aux mines.
  - Les impacts environnementaux de l'exploitation minière ont également une incidence sur la pollution de l'eau, ce qui nuit à la santé de la communauté (apparition de nouvelles maladies, par exemple).
  - Aucune amélioration n'a été constatée dans les conditions de travail sur les sites miniers, même s'il semble que des progrès ont été faits dans la lutte contre l'exploitation des enfants.
- L'ensemble de ces changements a eu un impact particulièrement négatif sur les femmes de la communauté sur les plans suivants:
  - Les opportunités économiques qui s'offraient aux femmes et qui étaient jusqu'à présent liées à l'agriculture se sont vues affectées par la diminution des terres cultivables. En effet, les rares autorisations obtenues pour exploiter la terre après le boom de la l'exploitation minière ont été accordées à des hommes.
  - Les femmes n'ont presque pas eu accès aux bénéfices générés par le secteur de l'exploitation minière artisanale, car, bien qu'elles participent à la chaîne de valeur en réalisant différentes tâches, elles ne sont pas sur un plan d'égalité avec les hommes. Les « cartes de creuseur », qui permettent de travailler légalement dans les exploitations minières certifiées, ne leur sont pas accordées et donc elles ne peuvent pas participer aux coopératives d'exploitation minière (comme la SBM).
  - Cette discrimination peut être mise sur le compte d'une méconnaissance des règlements internationaux par la population locale, des règlements qui sont interprétés par les propriétaires à leur convenance de façon à exclure les femmes. À titre d'exemple, l'interdiction de travailler pour les femmes enceintes s'est étendue à *toutes* les femmes.
  - Il y a eu une augmentation significative de la prostitution infantile et des grossesses précoces parmi les filles de la communauté, ainsi que de la violence sexuelle envers les femmes.
  - Les victimes de la violence sexuelle peuvent se rendre aux centres de soins de la région, mais ces dispositifs ne disposent pas de programmes de prise en charge adaptés ; les femmes sont donc renvoyées à des organisations sociales comme la SFVS.
- Pour compenser les effets de ces inégalités liées au genre, il est recommandé aux autorités locales de concevoir un plan de développement local visant à améliorer la gouvernance du secteur de l'exploitation minière artisanale en y intégrant la voix des femmes de la région. Il faut pour cela que les femmes participent dans toutes les phases du projet, de la conception jusqu'à la mise en œuvre et le suivi.

1. Introduction

Dans le cadre de renforcer son plaidoyer de campagne «la technologie libre des conflits», **ALBOAN** a initié une étude d'une mine certifiée à l'impulsion de la «Dodd-Frank Act» pour savoir son impact sur la situation de la femme. Le secteur de l'exploitation minière artisanale dans l'est de la République démocratique du Congo a une grande importance d'un point de vue économique et social. C'est dans cette région que se trouvent la plupart des réserves de 3T et d'or. Seulement dans les provinces du nord et du sud du Kivu, il y a respectivement 602 et 659 exploitations minières[3]. La présence de groupes armés dans la région représente un défi supplémentaire pour la gouvernance locale, auquel il faut ajouter d'autres facteurs comme le manque d'infrastructures et de services, l'illettrisme et la pauvreté.

Des efforts considérables ont été entrepris ces dernières années pour démilitariser et certifier les exploitations minières, mais les difficultés persistent. Quels sont les impacts de ces efforts sur les hommes et les femmes des communautés locales ? Quels sont leurs besoins et qu'attendent-ils de l'avenir ?

Ainsi, les sites miniers ciblés pour répondre à ces questions, ont été Rubaya et villages environnants en territoire de Masisi, province du Nord-Kivu en RDC. La plupart des exploitations minières de ces communes sont consacrées à l'extraction de coltan et ont été les premières à obtenir la certification, d'où l'intérêt d'analyser leurs effets sur la communauté.

[3] Selon la base de données d´IPIS.

Carte nº 1. Le Grands Lacs et la région de Rubaya/Masisi, dans la province du Nord-Kivu, à l'est de la République démocratique du Congo

« Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits.

Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation… ».

Article 14 - Constitution de 2006

La RDC, en réaffirmant son adhésion et son attachement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, à la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, aux différentes résolutions «Femmes, Paix et Sécurités» du Conseil de sécurité des Nations Unies et au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), a fait des progrès importants sur le plan législatif pour le droit des femmes. Le principe de parité homme-femme a également été reconnu dans la constitution du pays.

Comme les pages qui suivent vont le démontrer, le rôle de la femme dans le secteur de l'artisanat minier dans l'est de la RDC reste marginalisé et son relèvement requiert une attention à la hauteur de celle accordée à la mise en œuvre du Devoir de Diligence Raisonnable pour l'Approvisionnement Responsable des Minerais Libres des Conflits que promeut l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

Bien que le code minier de la RDC, le mécanisme de certification régionale de la CIRGL, la «Dodd-Frank Act», etc., ne stipulent pas expressément la participation de la femme dans la chaîne d'approvisionnement des minerais, ils ne l'interdisent pas non plus. En réalité, les femmes participent activement dans la plupart des activités liées à l'exploitation minière artisanale. Notre hypothèse de départ est que leur participation est néanmoins déterminée par une série de mécanismes de discrimination qui les contraignent à occuper une place marginale dans la chaîne d'approvisionnement des minerais. C'est la raison pour laquelle cette recherche part d'une approche fondée sur les droits de l'homme, en s'appuyant sur les instruments juridiques cités précédemment, pour analyser la réalité des femmes de Rubaya.

2. Objectifs de la recherche

- Réaliser un état de lieu des violations des droits de l'homme en général ceux de la femme en particulier dans les mines de Rubaya, après le système d´étiquetage.

- Identifier les violations des droits de l'homme dans les mines et répertorier les violations des droits des femmes lors la présence de groupes rebelles et de la présence des FARDC et après la certification du mines.

- Déterminer le prix ,la production approximative de 3T et le revenu moyen d´un exploitant minier artisanale avant et après le lancement du système d'étiquetage.

- Etablir la lumière sur les flux financiers de la chaîne de valeur et ses impacts socio-économiques sur les communautés locales en général et les femmes en particulier. En tenant compte de la responsabilité sociale et environnementale des parties-prenantes de la chaîne.

3. Méthodologie de la recherche

L'analyse du système de traçabilité de Rubaya/Masisi a été réalisée à partir d'une méthodologie participative qui combine différentes techniques de recherche. D'une part, une approche qualitative, basée sur des interviews semi-structurées en focus groups et des entretiens individuels, ainsi que sur des analyses documentaires, des observations directes et des entretiens avec les principaux acteurs issus des différentes couches de la communauté locale.

D'autre part, une approche quantitative, basée sur un questionnaire adapté à un échantillon hétérogène de 103 sujets (37 femmes et 6 hommes). Les sujets qui ont répondu au questionnaire sont des membres des autorités locales administratives et coutumières ; des agents du Service d'assistance et d'encadrement du Small Scale Mining (SAESSCAM), de l'Administration des mines, de la Société minière de Bisunzu (SMB) et de la Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi (COOPERAMMA) ; des négociants ; des creuseurs ; des agents de la Police des mines et des hydrocarbures ; des militants d'organisations de la société civile et des hommes et des femmes des communes de Mushaki, Mumba, Kibabi, Bihambwe, Humule, Matanda, Kashovu et de Sake, dans la région de Rubaya. L'équipe de recherche n'a pas pu se rendre à Rushoga à cause des difficultés d'accès par voie terrestre.

La participation minoritaire des femmes au questionnaire est le reflet des inégalités liées au sexe qui continuent d'exister au sein de nombreuses institutions et organisations locales et de la place marginale que les femmes occupent dans l'espace public. Ce qui est, malgré tout, paradoxal, car leur rôle est indispensable pour la reproduction de la vie communautaire.

4. Résultats de la recherche

Située à 64 km à peu près 3 heures de Goma en voiture 4x4, Rubaya est une entité territoriale décentralisée qui n'est administrée à ce jour que par un fonctionnaire délégué du Gouverneur. Elle se trouve en territoire de Masisi dans la province du Nord-Kivu et est limitée au nord par la collectivité de Bashali, au sud par la collectivité secteur de Katoyi, à l'est par les groupements de Ufamandu 1er et Muvunyi-Shanga et à l'ouest par la collectivité secteur Osso Banyungu.

La zone a trois entités administratives : le groupement de Kibabi, le poste administratif de Rubaya et le bureau de groupement à Matanda. Notons que Rubaya qui dépendait du poste d'Etat de Kibabi est devenu autonome administrativement depuis le 16 février 1999. Ce poste d'encadrement administratif est sous l'autorité hiérarchique du Mwami de Bahunde qui a son bureau de chefferie à Bweremana.

Avec une construction immobilière en plein essor, l'existence de Rubaya est intimement liée à l'exploitation minière depuis l'époque coloniale. Certains observateurs n'hésitent pas à ironiser en prédisant sa disparition pure et simple à l'épuisement des réserves minières. La cité est traditionnellement habitée par les ethnies Hunde, Hutu et Tutsi mais connaît actuellement un afflux massif des populations venant d'ailleurs du fait du « boom de coltan ». La croissance démographique sera le premier impact socio-économique que nous analyserons.

4.1. Impacts socio-économique du système d´etiquetage

4.1.1. Nombre d´habitant vivant dans le village dans la cité

Bien que l'exploitation minière artisanale existe depuis longtemps dans la région, elle s'est largement développée pendant ces dernières années. Tout d'abord, en raison de l'« essor des matières premières » qui s'est produit au cours de la décennie précédente et, plus récemment, par la mise en place des systèmes de traçabilité qui n'a été possible qu'après la démilitarisation des exploitations minières. Ainsi, la relative stabilité de la région de Rubaya a favorisé le développement du commerce local, contrairement à d'autres territoires proches dont l'activité minière peine à se développer à cause de la présence de groupes armés.

Ces changements ont provoqué un exode rural entraînant le dépeuplement des villages proches de la ville. Selon les autorités sanitaires de l'aire de santé de Rubaya, la densité démographique de la ville connaît une flambée fulgurante ; elle compte aujourd'hui 44 661 habitants, contre 1287 avant la mise en place du système d'étiquetage des minerais en mars 2014.

La croissance démographique de Rubaya est certes spectaculaire, mais les principales communes de la région de Masisi, à l'exception de Kibabi dont le nombre d'habitants est resté plus ou moins stable, ont connu également une croissance de leur population très significative. Si l'on

observe le Tableau n° 2, la population de la commune de Mumba, par exemple, a presque doublé, et celle de Bihambawe a augmenté d'un tiers. Et cela en l'espace de 24 mois à peine, ce qui représente un laps de temps extrêmement court.

Tableau n° 2 : Nombre d'habitants vivants dans le village ; la cité ou la localité avant et après			
N°	**Lieu**	**Effectifs Avant (2014)**	**Effectifs Après (2016)**
1	Rubaya	1.287	44.661
2	Mumba	3.654	7.556
3	Bihambwe	4.950	6.926
4	Kibabi	44.000*	44.392
	Total	**53.891**	**103.536**

* Nous n'avons pas pu trouver les données démographiques de Kibabi pour l'année 2014, mais les personnes interviewées n'ont pas perçu de changements significatifs en termes de population. Ce chiffre est une estimation approximative.

La folie déchaînée pour la recherche de ressources minérales, ainsi que les facteurs mentionnés ci-dessus, explique cette croissance démographique. Cependant, l'accélération de cette tendance pose d'énormes défis dans d'autres domaines tels que l'accès aux services de base, infrastructures et à l'environnement, ainsi que le taux de scolarisation infantile. D'autre part, nous montrerons les indicateurs des impacts négatifs de ce changement sur la vie des femmes de la région.

4.1.2. L'état des routes

Après la mise en place du système de traçabilité des minerais, trois nouvelles routes ont été construites dans la région de Rubaya. Avant, il n'y avait que deux routes qui traversaient le sud du territoire, celle qui relie Goma-Bihambwe-Rubaya et celle de Rubaya-Muba-Nungu. La troisième a été construite après la certification des sites miniers ; elle part d'Humule, traverse la SMB et Muderi, et se termine à Rubaya. À l'époque où nous avons réalisé cette recherche, l'état des trois routes était cependant très précaire.

Selon les personnes interviewées, le nombre de connexions terrestres a augmenté après la mise en place du système de traçabilité. Avant 2014, il y avait dix chemins qui reliaient les principales communes ; en 2016, après la construction des trois nouvelles routes, le nombre de connexions est passé à treize. Mais, selon les personnes qui ont répondu au questionnaire, l'état des routes ne s'est guère amélioré. En effet, aucune des voies n'est pavée, et la boue qui se forme pendant la période des pluies les rend quasiment impraticables.

La COPERAMMA participe activement à la réhabilitation des chemins, un travail accompli par des hommes et des femmes pendant la journée, à la vue de tous. Or, selon tout le monde, la coopérative cherche en réalité à faciliter le flux des minerais et non pas l'intérêt de la communauté. Une idée qui est plausible, si l'on considère l'absence d'un plan de développement local pour améliorer les infrastructures terrestres.

4.1.3. La santé communautaire

a) L'accès aux centres de santé

Le nombre de centres de santé est exactement le même avant et après la mise en place du système de traçabilité. Malgré l'énorme croissance démographique de la région, aucun nouveau centre n'a été créé. Cependant, les besoins ont augmenté de façon exponentielle comme résultat de l'exceptionnelle croissance démographique des trois dernières années. Les conséquences se perçoivent non seulement dans le surpeuplement, mais aussi dans l'augmentation des maladies évitables.

La situation est particulièrement grave pour les femmes victimes de violences sexuelles, car ce type de violence a augmenté de façon proportionnelle à la croissance démographique alors qu'aucun centre de santé ne dispose de prise en charge adaptée. C'est donc les organisations non gouvernementales qui doivent s'occuper des victimes.

On observe néanmoins un aspect positif dans le domaine de l'accès aux soins : la mise en place d'un système de prise en charge gratuite dans les centres de santé de Rubaya et de Kibabi. Or, ceci n'est pas une conséquence liée à la certification des exploitations minières, mais plutôt au soutien de la coopération italienne.

b) Prise en charge des accidents dans les mines

La géologie de la terre dans certaines parties de Masisi rend certaines mines de Rubaya des véritables mouroirs. « C'est peut-être le prix du boom du coltan de Rubaya »[4] nous a confié un creuseur dont nous taisons l'identité pour des raisons sécuritaires. « Les glissements des terres et les éboulements sont notre lot quotidien », a-t-il renchéri. La mine D4 Gakombe—une des plus productrices mines de Rubaya est dénommée « fosse commune »[5] de part le nombre des victimes d'accidents quasi permanents. La mine à été suspendu deux fois par instruction officielle de l'Administration des Mines respectivement le 10 janvier et le 20 juin 2015 mais en vain. La suspension n'est en vigueur que pendant la journée et « en hyper activités pendant la nuit »[6].

Nous avons eu bon demandé comment le risque d'accidents est géré par les parties prenantes de la chaîne de valeur de Rubaya, mais nous n'avons trouvé aucun plan formel de gestion et mitigation des risques quant à ce. Les cas d'éboulements sont gérés à l'amiable selon que la victime est détentrice d'une carte de creuseur et sa famille est connue dans la zone ou pas. Une « indemnisation ne dépassant pas 300$ est la règle générale [pour les victimes d'accidents dans les mines de Rubaya] et elle est déboursée par le propriétaire du puits »[7].

c) Hygiène et insalubrité dans les sites miniers

Cette enquête révèle l'existence de 27 bornes fontaines dont 12 aménagées par Oxfam bien avant le lancement du système d'étiquetage dans la cité de Rubaya. Quoi que 23 de ces 27 bornes sont encore opérationnelles, l'eau y coule rarement et la vétusté des ouvrages de leur aménagement ne garantirait plus la potabilité de l'eau à ce jour. Certaines bornes fontaines n'ont ni robinets ni vannes.

Selon le comité de maintenance des sources d'eau de Rubaya (GEPACER), « les creuseurs sont en quête permanente d'eau étant donné que la nature des produits miniers de Rubaya requiert une grande quantité d'eaux pour leur nettoyage avant leur évacuation en dehors de la zone ». Le lavage des minerais serait essentiellement à la base de la rareté de l'eau dans la cité du fait que les creuseurs n'hésitent pas à sectionner la tuyauterie du réseau qui approvisionne la cité pour dévier l'eau vers leurs laveries.

[4] Interview avec un cresseur à Luwowo, Juin 2016.

[5] Interview avec un cresseur à D4 Gakombe, Juin de 2016.

[6] Interview avec un cresseur à Luwowo, Juin de 2016.

[7] Interview avec un cresseur à Luwowo, Juin 2016.

Cette pénurie d'eau aurait entre autres conséquences, des maladies d'origine hydrique auxquelles la population de Rubaya serait extrêmement vulnérable.

4.1.4. La scolarisation des enfants

Le taux de scolarisation reste assez faible dans les villages environnant Rubaya. L'absence d'éducation formelle pendant l'enfance a une incidence négative à l'âge adulte en augmentant la probabilité de vivre dans la pauvreté. Le problème n'est pas seulement de faciliter l'accès à l'école, mais de lutter contre le taux élevé d'abandon scolaire. En effet, la nécessité de contribuer aux revenus de la famille est l'une des principales raisons qui poussent les mineurs à quitter l'école pour aider les adultes dans la sélection et le lavage des minerais.

Le taux d'abandon scolaire est particulièrement élevé chez les filles (plus de 60 % des filles de Rubaya en âge scolaire ne vont pas à l'école, contre seulement 20 % des garçons)[8]. Ce phénomène s'explique par des discriminations liées au genre (par exemple, la répartition des tâches ménagères, les mariages précoces, etc.) ; les conséquences de l'abandon scolaire contribuent à pérenniser les désavantages des femmes à l'âge adulte.

[8] Autorités locales et scolaires de la cité de Rubaya et des villages voisins, Juin 2016.

4.1.5. L´agriculture et le phénomène Boom coltan

Selon plusieurs témoignages recueillis sur terrain, la découverte de nouveaux gisements miniers contraint les paysans à vendre leurs terres arables à des opérateurs miniers à vil prix. Cela induirait « la location des lopins de terres par des cultivateurs au taux de 350$ par hectare et par saison culturale »[9]. Du coup, les terres arables se raréfient davantage contraignant de nombreux ménages agricoles à la délocalisation ou à l'errance dans « l'Eldorado de la cité de Rubaya ». Cette rareté des terres arables réduit sensiblement la production agricole avec comme conséquences directes, une montée en flèche des prix de denrées alimentaires. En plus, certains des champs encore disponibles sont pollués par des eaux boueuses déversées du haut des sites miniers qui surplombent la cité de Rubaya. La toxicité des ces eaux reste encore à déterminer. Il ressort des certains entretiens conduits à Rubaya que cette situation de pénurie alimentaire ferait le lit du marasme et de «*kwashiorkor*»[10] dont souffrent les habitants de la zone.

Le passage d'une économie fondée sur l'agriculture dans la région de Rubaya à une autre basée sur l'exploitation minière artisanale a commencé en 1985, après la dissolution de la Société minière du Kivu (SOMINKI). À partir de ce moment, l'exploitation minière artisanale est devenue la clé de voûte de l'économie de la région, et nombre d'anciens agriculteurs et éleveurs sont devenus, du jour au lendemain, des opérateurs miniers. Quelques-uns de ces opérateurs ont fait leur entrée dans l'artisanat minier en tant que creuseurs, puis, négociants, et actuellement ils sont devenus

[9] Interview avec un cultivateur à Rubaya, Juin 2016.

[10] Note des éditeurs : Le «*kwashiorkor*» est un mot originaire du Ghana qui provient des langues kwa. Ce terme est amplement utilisé aujourd'hui pour faire référence à un syndrome clinique particulièrement grave chez les enfants dû à une carence importante en protéines à haute valeur biologique et à un apport calorique inadéquat. Les symptômes apparaissent dans la période comprise entre le sevrage (voire avant, si la mère souffre de sous-nutrition extrême) et l´âge de cinq ans, et les effets de la maladie peuvent être nuisibles au développement futur de l´enfant.

propriétaires d'entités de traitement. Parmi eux, Edouard Mwangachuchu Hizi, propriétaire de la Société minière de Bisunzu (SMB), détentrice du certificat d'exploitation n° CAMI/CE/2430/2006 du 8 juillet 2006, constaté par le permis d'exploitation n° 4731 du 7 juillet 2006, et Robert Seninga Habinshuti, président de la Coopérative des exploitants miniers artisanaux de Masisi (COOPERAMMA), agréée par l'arrêté n° 0447/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 8 août 2012.

L'exploitation minière à Rubaya est faite conjointement par la SMB et la COOPERAMMA à la faveur d'un protocole d'accord de collaboration signé le 28 novembre 2013. Aux termes dudit protocole d'accord, « les deux parties s'engagent à cultiver un climat de bonne et franche collaboration ainsi qu'une coexistence pacifique des communautés vivant sur le site couvert par le titre minier de MHI [aujourd'hui SMB]»[11]. Cette collaboration se traduit en particulier par « l'acceptation [des] Ets. MHI que les exploitants miniers artisanaux regroupés au sein de la COOPERAMMA continuent à travailler [exploiter les minerais à leur compte] sur les sites miniers couverts par son titre minier et l'engagement de la COOPERAMMA à « vendre la totalité de sa production aux Ets. MHI au prix d'achat en cours sur le marché local… » [12].

Le fleuron de ce ''joint-venture'' fut le lancement du **système d'étiquetage en mars 2014** consacrant la mise en place de **la première chaîne d'approvisionnement des minerais libres des conflits en province du Nord-Kivu**. Au cours des trois premiers mois, la production mensuelle du coltan a connu «une augmentation de plus de 350% soit près de 250 tonnes comparées à seulement près de soixante-dix (70) tonnes avant le lancement dudit l'étiquetage» [13].

Un tel rendement a fait de Rubaya la chaîne de valeur la plus viable du point de vue économique et social, malgré les défis auxquels elle doit faire face. L'un d'entre eux est le problème de la rapide croissance économique dont nous avons précédemment parlé. Mais il y en a beaucoup d'autres qui risquent de mettre en danger l'existence même de l'ensemble de Masisi, s'ils ne sont pas pris en compte. En voici quelques-uns que nous avons pu constater lors de nos visites à Rubaya :

- des géants cratères qui témoignent de la déforestation sauvage en cours qui dénude les anciennes terres arables, pâturages et autres espaces verts;
- une température tropicale propice à l'expansion des moustiques vecteurs du paludisme;
- des eaux à la couleur des boues argileuses charriées par des laveries des minerais qui pullulent Rubaya et qui polluent exponentiellement quasiment toutes les sources de la zone d'où les femmes et enfants puisent quotidiennement l'eau de breuvage et de cuisson. De 16 sources d'eau que compte la cité de Rubaya, aucune n'est aménagée;
- la mutation économique pour une zone traditionnellement agro-pastorale, l'activité minière représente aujourd'hui 63% de source de revenu.

[11] Article 11 du protocole d´accord de collaboration entre les Ets. Mwangachuchu Hizi International (MHI) aujourd´hui SMB et la Coopérative des Exploitants Miniers Artisanaux (COOPERAMMA) du 28/11/2013.

[12] Articles 1 et 2 du protocole d´accord de collaboration entre les Ets. Mwangachuchu Hizi International (MHI) aujourd´hui SMB et la Coopérative des Exploitants Miniers Artisanaux (COOPERAMMA) du 28/11/2013.

[13] Analyse documentaire des Statistiques de production minière 2014-2015, Sources, SAESSCAM et Division des Mines et Géologie du Nord-Kivu.

4.2. Exploitation minier a Rubaya

4.2.1. Le prix des minerais

Le prix varie selon qu'on est en face d'un négociant, un creuseur ou un agent des services des mines. Le constat majeur est que le prix n'est pas le même selon qu'on est creuseur, négociant ou de l'administration des mines. Le constat général est qu'avant le système d'étiquetage le prix était élevé (entre 50 et 100 USD le kilo), mais après l'étiquetage il y a eu baisse du prix des minerais (20 à 30 USD le kilo). Certaines personnes interrogées attribuent cette baisse de prix au monopole du marché par la SMB (Société Minière de Bisunzu), détentrice du titre minier. Tandis que d'autres croient que l'étiquetage est tributaire de la baisse de prix et par ricoché, de celle de la production minière et de l'actuelle conjoncture acerbe.

La réalité est que l'introduction de systèmes de traçabilité a eu lieu dans un contexte dans lequel tous ces facteurs fonctionnent, et les relations de pouvoir au niveau local déterminent le partage des coûts et des avantages entre les différents groupes sociaux (autorités locales, femmes, commerçants, propriétaires). Certaines études ont mis en garde contre la «cooptation» des coopératives par les élites locales qui, après le début des certifications minières de 2010, considérait les coopératives comme un instrument de contrôle des ressources naturelles[14]. D´autre parte, en plus des facteurs indiqués ci-dessus, l'instabilité des prix est également un produit de la fraude et de la contrebande vers d'autres pays avec des réglementations plus favorables à l'exportation, et où les prix de vente sont plus élevés, comme c'est le cas avec le commerce de coltan au Rwanda[15].

[14] Altayó Carme, "Los efectos de la regulación de los minerales de conflicto en la economía de guerra" en Justicia y Paz (2016), La fiebre de los minerales en conflicto, BCN/Madrid; EurAc (2017), "Mesures d´accompagnament au Règlement de l´UE sur l´approvisionnement responsable en minerais. Pour un renforcement de la gouvernance du secteur minier artisanal en RDC", 22.03.2017

[15] L'ONU estime que la moitié de la production congolaise de coltan et d'étain n'est pas déclarée et elle est exportée illégalement vers des pays voisins comme le Rwanda. Voir, Groupe d'experts des Nations Unies en RDC (2014), s / 2014/42

4.2.2. La productivité des exploitations et la fraude minière

Indépendamment des fluctuations des prix, la production mensuelle de coltan s'est maintenue stable entre mars 2014 et décembre 2015, avec près de 250 tonnes par mois, ce qui nous donne une idée de la bonne entente initiale entre la COOPERAMMA et la SMB.

Aujourd'hui, la production mensuelle enregistrée officiellement atteint à peine « une moyenne de 65 tonnes »[16]. Les différentes parties prenantes interviewées évoquent diverses raisons notamment les fluctuations du prix du coltan dues à la baisse des cours de matières premières sur le marché mondial et les retards de paiement par la SMB, les conditions géologiques difficiles des mines, etc. Toutes ces raisons sont valables à certains égards mais le non-dit et la cause majeure de cette chute virtuelle de production officielle serait un profond désamour dans le mariage COOPERAMMA/SMB.

Selon l'article 5 du protocole d'accord, « les Ets. MHI et la COOPERAMMA s'engagent chacun en ce qui le concerne, de respecter scrupuleusement les normes de traçabilité […] ». Or, certains indices nous font croire que cet engagement n'est plus tenu aujourd'hui. D'une part, comme nous avons vu, les données statistiques officielles des exportations légales de coltan de Rubaya entre janvier et mai 2016 chiffrent la production moyenne mensuelle en 65 tonnes. D'autre part, les informations que nous avons recueillies pendant cette recherche montrent avec certitude que la production mensuelle est, certes, aujourd'hui inférieure à celle de 2014-2015, mais qu'elle ne saurait être inférieure à 150 tonnes par mois de coltan. Cet écart entre les données officielles et les estimations réelles du commerce du minerai indique un grave problème de fraude fiscale qui a pour conséquence une perte de bénéfices pour le fonds de développement communautaire ; un tel écart demeure un mystère.

Mais où va donc le reste des minerais ? Des informations récoltées surplace à Rubaya et à Goma font état d'une « bande organisée avec à la tête, des négociants influents de Rubaya qui auraient juré de ne plus jamais vendre leur production à la

[16] Analyse des statistiques de production Janvier-Mai 2016. Source: Division des Mines Nord-Kivu, Juin 2016.

SMB »[17]. « Ces négociants fourniraient leurs cargaisons directement à des compagnies minières établies au Rwanda avec en tête ''MineralsSupplyAfrica Ltd (MSA)'' » [18]. Une fois que les minerais de Rubaya traversent la frontière, ils sont estampillés d'étiquettes ITRI comme provenant des mines du Rwanda, ce qui contribue substantiellement au classement de ce dernier comme « premier producteur mondial du coltan »[19].

Selon les mêmes sources, « les enjeux financiers de cette fraude organisée sont colossaux avec des ramifications au plus haut niveau des gouvernements de la RDC et du Rwanda » [20]. Cela étant, il est évident que « la chaîne de valeur des minerais de Rubaya ne tiendrait plus qu'à la peur d'un embargo de fait si non le divorce COOPERAMMA/SMB serait consommée depuis belle lurette » [21].

[17] Interview avec un official de PACT à Goma, Juin 2016.

[18] Interview avec un official de PACT à Goma, Juin 2016.

[19] Interview avec un géologue de SAKIMA à Goma, Juin 2016.

[20] Interview avec un officiel des Nations-Unies à Goma, Juin 2016.

[21] Interview avec un officiel des Nations-Unies à Goma, Juin 2016.

4.2.3. Revenu moyen

Selon plusieurs entretiens avec les femmes, les creuseurs, les porteurs sur les sites et dans la cité de Rubaya, un transporteur de sable minéralisé du puits à la laverie peut gagner 1.500 CDF par rotation et son revenu journalier peut aller jusqu'à 10.000 voire même 15.000 CDF par jour. Cela représente une moyenne d'environ 12.500 CDF soit 14 USD[22] par jour. Quand bien même cela dépend essentiellement de la force et de l'état de santé du porteur, l'on peut estimer son revenu mensuel à 416 USD par mois soit un salaire de trois enseignants de l'école primaire en RDC.

[22] Note des éditeurs : Ces données correspondent à juin 2016, lorsque le travail de terrain de cette recherche a été réalisé. Le taux de change est resté plus ou moins stable autour de 900 CDF pour 1 USD jusqu'à la crise politique de décembre 2016, lorsque le président Kabila a décidé de ne pas appeler les élections à la fin de son deuxième mandat. L'instabilité politique que le pays a éprouvée depuis a eu des conséquences économiques. À ce jour, le changement est d'environ 1.500 CDF pour 1 USD. C'est-à-dire que le même porteur gagnerait aujourd'hui environ 8 dollars par jour et non 14.

« Ici, chacun mange à la sueur de son front. Tout le monde trouve son suivant sa force »[23], nous a confié Fiston un porteur des minerais localement appelé « locataire ».

[23] Interview avec Fiston Kasigwa sur le site de Luwowo à Rubaya, Juin 2016.

4.3. Role de la femme dans la chaine de valeur

4.3.1. Participation de la femme dans la chaine de valeur

La femme est bel et bien impliquée dans les activités minières à Rubaya et le long de la chaîne de valeur. Son implication est cependant minoritaire et dans des conditions désavantageuses par rapport à la participation de l'homme. On peut retrouver des femmes dans les mines, par exemple, mais elles disposent rarement de licences pour pouvoir travailler légalement et ne sont presque jamais propriétaires de l'exploitation. Par conséquent, elles jouent un rôle assez résiduel dans les coopératives. En revanche, on retrouve facilement des femmes et des filles dans les lavoirs de minerais, où l'on peut travailler sans licence et le contrôle est moins important. Par ailleurs, l'utilisation de produits toxiques pour le lavage de certains minerais, comme l'or, représente un risque grave pour leur santé.

La discrimination des femmes et les inégalités liées au sexe dans ce contexte sont principalement dues aux raisons suivantes:

- les coutumes rétrogrades et superstitions selon lesquelles une femme en période des règles empêcherait une bonne production minière sur le site;
- les conditions maritales et familiales qui ne laisse pas le temps pour d'autres activités;
- la mauvaise interprétation des exigences de la « Dodd-Frank Act » et du Devoir de Diligence Raisonnable de l'OCDE perçues comme interdisant la présence des femmes dans les mines;
- le manque d'autonomisation financière (les femmes qui connaissent du succès dans les affaires étant généralement perçues comme des femmes libres);
- le manque de structures d'encadrement et d'accompagnement des femmes dans le secteur minier telle une association féminine ou une coopérative d'épargne et de crédits.

4.3.2. De la protection des femmes et enfants dans les sites miniers

Comme nous avons vu précédemment, les femmes et les enfants sont de plus en plus trouvables dans les laveries après le système. Quand bien même, ils sont les plus vulnérables, ils sont traités de manière égale. Pas de soins spéciaux leurs dédiés. Certains enquêtés disent que les enfants sont absents des mines, les autres par contre et le plus grand nombre confirment leur présence, tout en argumentant que leur présence serait justifié par soit la visite à leurs parents, soit par leur propre curiosité soit de passage pour raccourci. Concernant les femmes enceintes, elles sont repérables aux environs des carrières. Difficile de les innocenter en les dissociant effectivement des activités d'exploitation minière.

Avec plus de 60% de déperdition scolaire dans Rubaya, il est évident que la présence des enfants dans les mines soit inévitable. Comme pour la communauté des déplacés internes à l'entrée de Rubaya, les enfants représentent une main d'œuvre bon-marché pour certains acteurs de la chaîne de valeur des minerais.

Par ailleurs, les interviews et les visites surprises de cette recherche dans certains sites miniers nous confirment une baisse sensible de la présence des enfants dans les mines quoi qu'il nous ait été difficile de trouver des statistiques actualisées. Cette baisse sensible des enfants dans les mines peut être attribuée à la prise de conscience des exigences des initiatives de traçabilité et aux visites régulières d'organismes d'alerte rapide dans la zone, tels que ASSODIP, Comité de Surveillance et d'Anti-corruption (CSAC), etc.

4.3.3. Entreprenariat féminin

La proportion des projets sur la promotion de l'entreprenariat féminin reste assez minime. Certaines organisations (ASSODIP et ETN) ont lancé quelques activités sur l'entreprenariat féminin à Rubaya, ils s'agit des formations sur la coupe et couture, alphabétisation et l'art culinaire ; dans les carrés miniers ASSODIP sensibilise sur la réduction des enfants dans les carrières minières et formation en métiers et regroupement en Mutuelles de Solidarité en faveur des jeunes. Quant à l'organisation SOPROP fait les sensibilisations sur les droits humains en faveur des femmes.

Tableau n° 4: Appréciation de l'étiquetage par les femmes		
N°	**Appréciation**	**Effectif**
1	Excellent	0
2	Très bien	0
3	Bien	2
4	Assez bien	7
5	Mauvais	28
	Total	**37**

Graphique 3 : Appréciation par les femmes

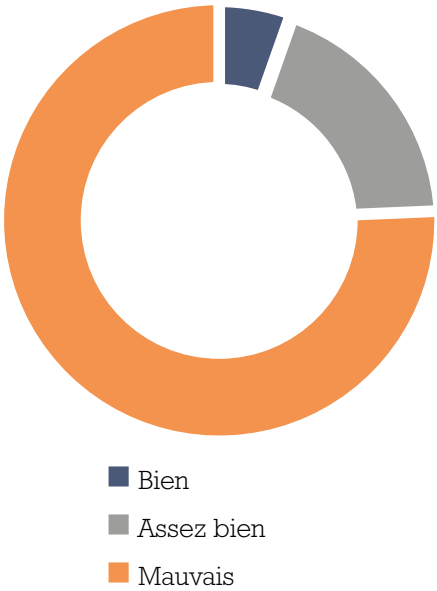

L'appréciation est négative car les femmes considèrent le système d'étiquetage comme tributaire de la baisse du prix des minerais. Seulement 2 femmes d´un total de 37 considère que le système d´étiquetage est bien, tandis que 28 affirment que c´est mauvais. Pourtant, il semble qu'il y a une grave manque d´information sur les systèmes de certification parmi les femmes : elles ne connaissent pas les mécanismes qui établissent des prix des minerais et les causes plus profondes qui expliquent leurs revenus.

4.3.4. La Prostitution dans la cité de Rubaya

La prostitution étant quasiment endémique dans des zones minières, la cité de Rubaya ne fait pas exception à cette règle. Avec une démographie galopante du fait du « boom du coltan » et le gain facile de l'argent surtout pour les « locataires », c'est la dissolution des ménages et la dépravation des mœurs qui s'en suivent. « La prostitution a pris des proportions inquiétantes ici dans la cité. Elle est surtout l'affaire des petites jeunes filles mineures très prisées par les négociants [des minerais] »[2], nous a confié un officier de police de protection de l'enfance à Rubaya. La déperdition scolaire étant plus lourde chez les filles, « des fillettes d'à peine douze ans n'hésitent pas à céder leurs corps pour moins de 5$ par nuitée »[24], l'officier a-t-il renchéri.

5. Conclusions

- La chaîne de valeur des minerais de Rubaya est menacée et risque un embargo de fait si ses acteurs clés n'y prennent pas garde en mettant effectivement en œuvre leur Protocole d'Accord de Collaboration. Ils doivent mettre fin à la fraude organisée et entretenue.
- La zone minière de Rubaya et ses populations sont menacées d'extinction à cause d'une déforestation sauvage et d'une pollution exponentielle due à l'exploitation minière sans un plan d'atténuation d'impacts environnementaux préalable. S'il en existe un, il en est de nom seulement.
- La participation de la femme dans la chaîne de valeur de Rubaya reste marginale et devra être prise en compte dans tout plan qu'il soit local de développement ou d'atténuation d'impacts environnementaux.
- Le « Basket Fund » ou fonds de développement local n'est géré de manière transparente ni affecté rationnellement.

[24] Interview avec un officier de police de protection de l´enfance à Rubaya, Juin 2016.

6. Recommandations

Au Gouvernement de la Province du Nord-Kivu

- Il est impératif que le Gouvernement provincial s'implique pour mettre fin à la crise de méfiance qui règne entre les parties au Protocole d'Accord de Collaboration à savoir la société SMB et la COOPERAMMA afin de freiner l'hémorragie d'évasion fiscale occasionnée par la fraude organisée et entretenue du coltan de Rubaya.

- De lors que les retombées des multiples taxes tirées de l'exploitation minière de la province ne se font pas sentir ne serait que sur les infrastructures routières des zones minières, le système de gestion et d'affection du Fonds de Développement Local doit désormais être transparent et inclusif des communautés locales/société civile de Rubaya et de toute autre zone de production minière. L'affection du Fonds doit aussi s'inscrire dans le plan local de développement en vue de l'appropriation des projets par les communautés locales.

- Le Fonds de Développement Local devrait allouer un montant à la promotion des droits des femmes dans la chaîne d'approvisionnement des minerais.

A la société SMB

- Rendre public l'étude d'impact environnemental et commencer effectivement sa mise en œuvre tout en prenant en compte la participation de la femme et de ses besoins spécifiques dans les sites miniers. Pour ce faire, la SMB doit miser sur une forte implication des communautés locales dans la mise en œuvre de son plan d'atténuation d'impacts environnementaux.

- Il est urgent pour la SMB d'expédier le processus de paiement des cargaisons des minerais lui fournis afin de couper cours aux lamentations des négociants qui disent attendre des mois et des mois sans être payés.

A la COOPERAMMA

- La COOPERAMMA doit devenir véritablement une coopérative de exploitants miniers artisanaux et non un tremplin d'enrichissement de ses membres fondateurs. Pour ce faire, elle nécessite une refonte en vue d'une restructuration permettant la participation effective et une appropriation de ses membres dits « membres auxiliaires ».

- La COOPERAMMA doit coopérer et s'impliquer véritablement pour mettre fin à la fraude et la contrebande organisées du coltan de Rubaya. La COOPERAMMA doit revoir à la baisse la panoplie des taxes qu'elle fait peser sur ses membres auxiliaires—les creuseurs.

- La COOPERAMMA en tant qu'acteur majeur de l'artisanat minier de Masisi doit avoir un plan de gestion des risques environnementaux. Ce dernier doit être harmonisé avec la SBM et sa mise en œuvre de doit s'inscrire dans un plan de développement local.

A l'ANEMNKI

Les négociants étant cités comme acteurs majeurs de la fraude et la contrebande organisées du coltan de Rubaya et certains parmi eux ayant juré de ne plus fournir leurs cargaisons des minerais à la SMB, l'ANEMNKI a la lourde responsabilité de sensibiliser ses membres pour qu'ils reviennent dans la légalité. L'ANEMNKI doit aussi coopérer pleinement avec la COOPERAMMA, la SMB et les autorités judiciaires en vue du démentiellement des réseaux mafieux dans la chaîne de valeur des minerais de Rubaya et d'ailleurs.

A la société civile

- Travailler avec les instances judiciaires nationales et internationales, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne et le Département d'Etat des Etats Unis d'Amériques en vue des sanctions ciblées contre les acteurs majeurs de la fraude et la contrebande des minerais de l'Est de la RDC.

- La société civile doit être proactive en cherchant des partenaires pour financer l'élaboration d'un plan de développement local et travailler en synergie harmonieuse avec la SMB, la COOPERAMMA et les autorités locales pour sa mise en œuvre.

- Elle doit nouer un partenariat avec le secteur public-privé pour ce dernier à tenir ses engagements vis-à-vis de la responsabilité sociale et environnementale dans l'exploitation des ressources naturelles.

- Accompagner le renforcement de capacités organisationnelles et de gestion financière de la COOPERAMMA et des organisations locales.

- Faire un plaidoyer pour l'établissement des banques populaires et/ou des coopératives d'épargnes et de crédits dans les zones minières.

- Accompagner l'émergence des organisations féminines dans le secteur minier en particulier et des ressources naturelles en générales.

A la communauté internationale

Accompagner les initiatives de la société civile en faveur des projets alternatifs aux mines et d'appui aux coopératives et organisations locales et féminines dans les zones d'exploitation minière.

ANNEXE 1. Certifications de traçabilité en vigeur

Tableau n° 1. Initiatives Regionales et Intertationales à la traçabilité des minéraux		
Initiative	**Acteur de mise en œuvre**	**Minerais**
Certified Trading Chains (Chaînes d'Approvisionnements Certifiés)	BGR (German Geological Survey) en bilateral avec le Rwanda, la RDC et le Burundi	3T (Coltan, Cassitérite, Wolframite)
Conflict Free Gold Standard	"World Gold Council"	Or
Conflict Free Smelter Program	EICC /GeSI	3TG
Conflict Free Tin Initiative	Dutch government, private sector	Tin (closed-pipe supply chain)
ICGLR Regional Certification Mechanism	International Conference for the Great Lakes Region, GIZ (German Development Cooperation)	3T (Coltan, Cassitérite, Wolframite)
ITRI Tin Supply Chain Initiative (iTSCi)	International Tin Research Institute, Tantalum-Niobium Study Centre	3T
OECD Due Diligence Guidance	OECD	3TG
Public-Private Alliance for Responsible Minerals Trade	Corporate, government (US DoS), civil society actors	3TG
Responsible Gold Guidance	London Bullion Market Association	Or
Responsible Sourcing Guidance	Dubai Multi Commodity Center	3TG
RJC Code of Practices, Chain of Custody Standards	Responsible Jewelry Council	Or
Solutions for Hope	Motorola, AVX, etc.	Tantalum (closed-pipe supply chain)

"Les femmes congolaises doivent être prises au sérieux afin que la République démocratique du Congo puisse enfin assister à l'avenir pacifique dont nous rêvons tous depuis de nombreuses années. Une partie de cela est entre nos mains"

Justine Masika
Coordinateur de Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles (SFVS)

Cette enquête fait partie de la campagne:
www.tecnologialibredeconflicto.org

Ici, vous pouvez trouver plus d´informations sur notre travail avec SFVS:
www.alboan.org